



Attestation mutuelle obligatoire

Par edua

Bonjour

Lors de mon embauche en 2007 je n'avais pas de mutuelle obligatoire par mon employeur.
celle-ci a été mise en place en 2011 (mais obligatoire que pour les employés arrivés après 2011).

Je voudrais m'affilier sur la mutuelle de ma concubine, qui elle a une mutuelle (familiale) obligatoire.
Je dois pour cela leur fournir une attestation de mon employeur stipulant que je n'ai pas de mutuelle obligatoire par mon entreprise.

Le problème est que mon employeur refuse de me la fournir.
est-ce normal?
ou a-t-il l'obligation de me la fournir?
je ne trouve pas de texte de loi ou autre sur ça.

en vous remerciant pour votre aide.

cordialement